Avis public

Outremont
Montréal

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT AO-277-P1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT VISANT LES REVÊTEMENTS DE TOITS PLATS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux personnes intéressées de l'arrondissement d'Outremont et des arrondissements de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, de Villeray—St-Michel—Parc-Extension, du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont–La Petite-Patrie et de Ville-Marie par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont :

Que, lors de sa séance ordinaire du 1er décembre 2014, le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de règlement intitulé : *« Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) »* **(AO-277-P1).**

Que ce projet de règlement a notamment pour objet d'établir que pour une construction, un agrandissement ou la réfection complète ou partielle d'un toit plat d'un bâtiment principal ou accessoire, les seuls revêtements autorisés sur tout le territoire de l'arrondissement d'Outremont sont :

a. un matériau de couleur blanche, un matériau recouvert d'un enduit réfléchissant ou d'un ballast de couleur blanche;

b. un matériau dont l'indice de réflectance solaire est d'au moins 78 (sur au moins 75 % de la superficie totale du toit) ou de 66 (sur 100 % de la superficie totale du toit).

UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION sera tenue, concernant ce projet de règlement, **le jeudi, 18 décembre 2014,** à 19 heures à la salle du conseil située au 530, avenue Davaar à Outremont, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, la mairesse de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil désigné par elle, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement vise l'ensemble du territoire de l'arrondissement d'Outremont et contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Toute personne intéressée peut consulter ce projet de règlement ainsi qu'une illustration des zones visées et des zones contiguës au Secrétariat de l'arrondissement d'Outremont situé au 543, chemin de la Côte Sainte-Catherine, à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, ce 10 décembre 2014.

Marie-France PAQUET, avocate
Secrétaire de l'arrondissement

Outremont